

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt février, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à 20h00 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 14
 PRÉSENTS : 11
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2020

PRÉSENTS : Sylvain DURIN, Gilles CHAMPOMIER, Christian TABARDIN, Gilles BOTTINI, Cécile ROUMY, Nathalie MILLER, Josette MOULY, Henri BIDET, Kors HEUVELMAN, Stéphane BOURNAT, Didier BOURNAT.

ABSENTS EXCUSÉS : Aurélie MOULIER a donné procuration à Josette MOULY, Evelyne DUBOST a donné procuration à Sylvain DURIN, David DEFRETIERE a donné procuration à Didier BOURNAT.

Josette MOULY est nommée secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 décembre 2019.

Le Maire demande une modification de l'ordre du jour. Il est proposé d'ajouter l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections.

1 – ATTRIBUTION DES LOTS MARCHE REQUALIFICATION DE LA PLACE DU CIMETIERE

La Commission d'Appel d'Offres s'est réuni mercredi 19/02/2020 afin d'analyser les offres réceptionnées. Trois lots étaient proposés aux entreprises sur la plateforme dématérialisée achatpublic.com.

Lot 1 : terrassement et VRD

Lot 2 : gros-œuvre

Lot 3 : travaux paysagers

Deux entreprises ont répondu au lot n°1. Il s'agit de : Eurovia Dala SAS et Colas Rhône Alpes Auvergne Monteil TP. Après analyse et demande de renseignements complémentaires, il est proposé de retenir l'entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne Monteil TP pour un montant de 84 608.40 € HT + une variante (pavage en granit) pour un montant de 15 300 € HT, soit un total de 99 908.40 € HT.

VOTE POUR : 14

Aucune entreprise n'a répondu au lot n°2. Par conséquent ce lot est déclaré infructueux.

Une demande de devis a été réalisée auprès de trois entreprises.

L'entreprise JCMTM propose une prestation pour un montant de : 12 305.25 € HT

Treyve Paysages propose une prestation pour un montant de : 8 116.35 € HT

Colas Rhône Alpes Auvergne Monteil TP propose une prestation pour un montant de : 8 172.88 € HT

Il est proposé de retenir l'entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne Monteil TP puisque l'entreprise pourra effectuer les travaux en même temps que le lot 1.

VOTE POUR : 14

Trois entreprises ont répondu au lot n°3. Il s'agit de : ID VERDE agence de Vichy, TERIDEAL-TARVEL et de Treyve Paysages. Après analyse, il est proposé de retenir l'entreprise Treyve Paysages pour un montant de 31 154.50 € HT.

VOTE POUR : 14

Suite à la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, la SEMERAP a réalisé une inspection télévisée et un rapport caméra. Il s'avère que le collecteur assainissement eaux pluviales situé le long du mur du cimetière nécessite quelques réparations (changement d'une partie de buse et réparation de fissures). Deux devis ont été obtenus. La SEMERAP pour un montant de 4 013.37 € HT et l'entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne Monteil TP pour un montant de 1 795.10 € HT. Il est proposé de valider le devis de l'entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne Monteil TP.

VOTE POUR : 14

Pendant la durée des travaux, l'implantation du point propre devra être déplacé. Il est proposé de l'installer provisoirement à Chalouzie. Si un autre lieu plus approprié est proposé, il est toujours envisageable de modifier son implantation provisoire.

2 – OPERATION RENOVATION DE TROIS APPARTEMENTS PRE DES SOEURS

Suite au dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région pour la rénovation de trois appartements situés au Pré des sœurs, de nombreux devis ont été obtenus. Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la subvention de 45 000 euros a été acceptée et propose d'acter les travaux de réhabilitation de ces trois appartements.

Pour la demande de subvention, un plan de financement prévisionnel a été élaboré.

DÉPENSES HT		RECETTES	
Menuiseries	13 910,11 €	Conseil régional 14 000 €/log. + bonus de 1 000 € si location a une femme aux revenus modestes	42 000,00 € à 45 000 €
volets	8 019,25 €		
Electricité (matériels et installation) + VMC	4 000,00 € 6 112,66 €		
Plomberie	5 572,40 €		
Salle de bain et wc	4 660,27 €	Autofinancement	43 346,84 €
Cuisine			
Revêtement sol	14 122,65 €		
Plaquiste (installation faux plafond) + peinture + isolation et papier peint	24 557,14 €		
Peinture cage d'escalier	4 392,36 €		
TOTAL	85 346,84 €		

Afin de lancer cette opération, il est proposé de mettre en place une commission d'élus qui va permettre d'affiner les différents travaux à réaliser. Madame Josette MOULY, Madame Nathalie MILLER et Monsieur Gilles BOTTINI se proposent pour travailler conjointement sur ce projet.

Il est proposé d'acter les devis des menuiseries. L'offre la mieux disante est proposée par MA CONSTRUCTION, situé 14 rue des champs 63560 SERVANT.

Appartement 1 : 8 024,32 € HT soit 8 465,66 € TTC

Appartement 5 : 4 996,83 € HT soit 5 271,66 € TTC

Appartement 6 : 8 908,21 € HT soit 9 398,16 € TTC

VOTE POUR : 14

Il est précisé que la réhabilitation de ces appartements va induire des dépenses mais également permettre de renforcer l'offre locative sur la commune et engendrer des recettes de fonctionnement supplémentaires (par exemple : 3 logements à 300 €/mois, cela représente 10 800 €/an de recettes pour la collectivité)

3 – SIGNATURE COMPROMIS DE VENTE LOT N°8 LOTISSEMENT LE BUISSON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été contacté par un couple qui souhaite acquérir le lot n°8 situé dans le lotissement Le Buisson. Pour rappel le lot de 1 159 m² est au prix de 9 272.00 euros HT, soit 11 126.40 euros TTC. Il est proposé d'autoriser le maire à signer le compromis de vente.

VOTE POUR : 14

4 – INDEMNITE GARDE PECHE

Monsieur LORIEUX assure la fonction de garde pêche (assermentation jusqu'en 2023). Au vu de son investissement, il est proposé d'augmenter l'indemnité garde pêche existante à 135 €/mois pendant les 9 mois de la saison de pêche.

Il est proposé de mettre en place une charte de bonnes conduites afin de rappeler les droits et devoirs du garde pêche.

VOTE POUR : 14

5 – RETROCESSION CONCESSION BERTHOMIER

La commune a été destinataire d'un courrier du Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand concernant la concession de Madame Janine BERTHOMIER. La tutrice légale de Madame BERTHOMIER demande la rétrocession de cette concession au prix de 1 € symbolique.

VOTE POUR : 14

6 – ADHESION COMMUNE DE SAINT JULIEN LA GENESTE AU SI SIOULE ET MORGE

La commune de Saint Julien La Geneste a demandé son adhésion auprès du Syndicat Intercommunal Sioule et Morge. Il est demandé à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat de délibérer sur cette adhésion.

Le Maire propose de valider cette adhésion.

VOTE POUR : 14

7 – ENCAISSEMENT CHEQUES GROUPAMA

La compagnie d'assurance Groupama a fait parvenir deux chèques à la commune.

Un chèque de 146.32 euros pour le remplacement d'une vitre de cabine téléphonique qui a été sinistrée en période estivale. et un chèque de 300 euros de participation à l'achat du défibrillateur de la salle des fêtes.

Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ces deux chèques respectivement à l'article 7788 et 7478.

VOTE POUR : 14

8 – INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS

Le Maire rappelle qu'à l'occasion de chaque tour de scrutin pour les élections, le personnel communal peut être mobilisé pour l'aide à la tenue des bureaux de vote auprès des membres des bureaux. L'arrêté ministériel du 27 février 1962, le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 et la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 fixent le cadre juridique de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections (IFCE). Le Maire propose d'octroyer pour l'élection municipale de 2020 une indemnité forfaitaire de 60 euros pour chaque tour de scrutin à Madame Evelyne MOUSSET, secrétaire de mairie.

VOTE POUR : 14

QUESTIONS DIVERSES

- Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental pour mener une étude sur la réhabilitation des seuils et trottoirs du bourg.
- Deux tables et chaises ont été installées à « Chez Mansat » et au « Pré des Sœurs ». Ces tables proviennent d'un don.
- Le raccordement du pylône radiotéléphonique situé « Aux Bournats » devrait être réalisé dans les 3 mois (un faisceau doit encore être installé puis nécessitera des réglages). Il est rappelé que la mise en fonction du pylône, doit (selon la Loi) être effective au 31/12/2020 au plus tard.
- Travaux de rénovation des deux murs du cimetière : des essais de couleurs pour les joints sont en cours. Il a été proposé de réaliser un nouveau test.
- Chalouzie : Le Conseil départemental réalisera des travaux au carrefour. Un fossé étant bouché, il est nécessaire de couper la route départementale afin que les eaux de pluies s'évacuent.
- Le restaurant Les Roches devrait bientôt rouvrir. Des anglais sont venus se présenter et présenter leur projet de réouverture du restaurant dès ce printemps.
- Une nouvelle coupe de bois pour affouage est prévue prochainement. Les documents sont en attente de l'ONF. Le chemin à la bosse qui est actuellement dans un état déplorable sera repris par les forestiers ce printemps.
- Monsieur le Maire remercie Gilles BOTTINI pour la préparation du budget 2020 qui sera par ailleurs modifié, validé et voté par la prochaine équipe municipale.
- Monsieur le Maire remercie Gilles CHAMPOMIER pour le suivi du recensement et notamment du travail des agents recenseurs et de la saisie des documents papiers.
- La réunion publique sur les compteurs Linky qui était programmée le 19/02/2020 a été annulée par l'intervenant d'ENEDIS. Une prochaine réunion devrait être programmée.
- La course cycliste de l'association « Etoile cycliste » est reconduite. La course aura lieu le 29 mars. Quelques changements sont à noter cette année, l'épreuve contre la montre aura lieu le matin et la course l'après-midi. Le parcours de la course :
Départ du lotissement -> Les Bruyères -> Les Pignons -> Chez Fayard -> le Bourg. L'organisation de la course va nécessiter des signaleurs.
- Le TOUR en COMBRILLES organisé par les Amicales Laïques de St Eloy et Montaigut ainsi que les associations aura lieu le 5 avril 2020. Le départ aura lieu au site de l'Infernale.
- Point sur la voirie : Monsieur Stéphane BOURNAT informe les membres que la réfection d'une partie du chemin de terre de l'Etang à Préglomard a été réalisée. Les goudrons seront entrepris dès le printemps. Les chemins concernés sont :
 - De Preix à Champomier
 - Bois de la Garenne à Fontabourgnon
 - Emploi partiel des trous à divers endroits de la commune
 - Une partie du lotissement
 - Rue des Chablets

Il est rappelé que la commune possède 65 km de voie communale.

Monsieur BOURNAT informe qu'après concertation avec le SIV, le chemin entre Chaillat -> La Gourdonne -> Montignat nécessiterait des travaux mais que la seule solution serait du goudron. Cependant il n'est pas recommandé de goudronner ce chemin.

- Point sur le recensement : Monsieur Gilles CHAMPOMIER informe que le recensement est terminé. 431 adresses ont été recensées, soit 446 logements (264 résidences principales, 133 résidences secondaires et 49 logements vacants (libres ou insalubres)). Le travail des agents recenseurs est achevé. L'adressage des habitations a engendré un travail supplémentaire mais a également permis de simplifier le recensement.

Le recensement fait état de :

- 556 habitants (soit 20 habitants de plus qu'en 2015).
- La liste Complémentaire fait état de 12 habitants supplémentaires (jeunes de 18/25 ans réalisant des études sur une autre commune mais déclarant leur habitation sur Servant) ainsi

que de plusieurs personnes âgées résidants en maison de retraite mais ayant conservé leur adresse sur Servant.

- Point sur le SICTOM des Combrailles : Suite au vote du SICTOM Pontaumur – Pontgibaud refusant la fusion avec notre SICTOM, lors de la dernière AG, il a tout de même été acté le passage en redevance et en régie. Lors de la prochaine AG, il est prévu d'avancer sur la mise en place de la régie dès le 1^{er} janvier 2021 pour la collecte et le transport des ordures ménagères. Le contrat de prestation de services avec SITA (filiale de SUEZ est maintenu jusqu'au 31 décembre 2020). Il y a donc nécessité de travailler sur l'achat ou la location des véhicules permettant d'assurer le service en régie. Le recrutement d'un responsable technique est en cours afin d'organiser ce travail. Du personnel devra également être embauché afin d'assurer la continuité de ce service public. Il apparaît que le maintien du ramassage hebdomadaire ne pourra malheureusement pas perdurer dans l'ensemble des villages de la totalité des communes.

La séance est levée à 21 h 55